Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1537

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'exportation d'armes en question

La Loi et l'Ordonnance sur le matériel de guerre définissent des critères stricts pour le commerce avec l'étranger. Sont-ils respectés?

Dans les prochaines années, l'armée suisse entend mettre sur le marché une partie de son équipement militaire. Trente et un avions de combats *Tiger* font aussi partie du lot. Un certain nombre de ces appareils pourrait être racheté par l'armée américaine. Mais faut-il livrer du matériel de guerre aux Etas-Unis alors qu'ils sont engagés militairement dans plusieurs pays et se préparent à attaquer l'Irak malgré les controverses politiques et juridiques ?

L'exportation et la vente d'armes dans des pays belligérants sont interdites par la Loi fédérale sur le matériel de guerre. Le Conseil fédéral ne s'expose-t-il pas au risque d'enfreindre la loi? L'art. 34 stipule en effet que «… sera punie de la réclusion pour dix ans au plus toute personne qui, intentionnellement (…) développe, fabrique, procure à titre d'intermédiaire, acquiert, remet à quiconque, importe, exporte, fait transiter, entrepose des armes nucléaires, biologiques ou chimiques (armes ABC) … La peine privative de liberté pourra être assortie d'une amende de cinq millions de francs au plus. Si l'auteur agit par négligence, la peine sera l'emprisonnement pour douze mois au plus ou une amende de 500000 francs au plus…».

En outre, l'art. 22 de la loi autorise le commerce du matériel de guerre seulement «…si ces activités ne contreviennent pas au droit international et ne sont pas contraires aux principes de la politique étrangère de la Suisse et à ses obligations internationales.»

Par ailleurs, l'art. 5 de l'Ordonnance sur le matériel de guerre définit les critères autorisant les marchés avec l'étranger. Celui-ci «doit reposer sur les considérations suivantes:

a. le maintien de la paix, de la sécurité internationale et de la stabilité régionale;
b. la situation qui prévaut dans le pays de destination; il faut tenir compte notamment du respect des droits de l'homme et de la renonciation à utiliser des enfants soldats;
c. les efforts déployés par la Suisse dans le domaine de la coopération au développement;
d. l'attitude du pays de destination envers la communauté internationale, notamment sous l'angle du respect du droit international public;
e. la conduite adoptée par les pays qui, comme la Suisse, sont affiliés aux régimes internationaux de contrôle des exportations.»

A la lumière de la législation, la Suisse devrait renoncer à la vente des avions *Tiger* aux USA et revoir sa coopération militaire avec Israël en raison du conflit palestinien. De façon plus générale, elle devrait s'interroger sur les pratiques passées de quelques unes de ses entreprises: Oerlikon-Bührle par exemple, au moment de la guerre du Vietnam, sans parler de l'Afrique du Sud, ou de Ruag Ammotec (producteur de munitions) actif au Proche-Orient.

D'après un texte de Heinrich Frei.
(trad. Félix Stürner et adapt. md)

Remontons le XXe siècle

Rappel de quelques événements suisses au cours du XXe siècle dont les années se terminent par le chiffre deux :

1992: Rejet par les électeurs de l'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen.

1982: Approbation de l'Initiative sur la surveillance des prix et rejet du Contre-projet des Chambres fédérales.

1972: *Domaine Public* devient un hebdomadaire.

1962: Le Parti conservateur chrétien-social suisse (actuellement PDC) fête à Lucerne le cinquantenaire de sa fondation. Le professeur Roland Ruffieux de l'Université de Fribourg y expose le point de vue de l'historien.

1952: Adoption de la Loi fédérale sur l'agriculture; levée de pleins pouvoirs dus à la crise des années trente et à la deuxième Guerre mondiale.

1942: Entrée en vigueur du nouveau Code pénal suisse.

1932: Exclusion des communistes de l'administration fédérale.

1922: Rejet de l'Initiative du PSS demandant un prélèvement unique sur la fortune pour assainir les finances fédérales.

1912: Le rapport sur l'organisation du PSS indique la présence de quatorze députés socialistes aux Chambres fédérales dont trois romands (Charles Naine, Paul Graber, Jean Sigg). Le PSS compte 279 membres dans le canton de Fribourg, 776 (Vaud), 97 (Valais, sans parti cantonal), 2665 (Neuchâtel) et 328 (Genève). Il y a au total 27 500 membres dans toute la Suisse, y compris ceux de la Société du Grutli.

Les journaux socialistes romands; *Le Grutléen* (VD), *Peuple Suisse* (GE), *La Sentinelle* (NE).

1902: Elie Ducommun et Albert Gobat reçoivent le Prix Nobel de la Paix. Avec Henry Dunant (1901) ce sont les seuls Suisses lauréats de ce prix. *cfp*